



Relevés d'information assurance auto - Non paiement

Par **Totore**, le **16/10/2013** à **20:25**

Bonjour,

Jusque début 2013, ma voiture était assurée auprès d'un courtier en assurance (suite à 2 sinistres). L'un de mes sinistres ayant + de 3 ans fin 2012, j'ai souhaité avoir un nouveau devis afin de comparer et voir si désormais il serait intéressant et possible d'aller voir d'autres compagnies d'assurance. Nous communiquons beaucoup par mail avec mon courtier, je lui avais donc envoyé un mail pour lui demander un nouveau devis. Il a essayé de me téléphoner mais nous n'avons pas réussi à nous joindre. J'ai donc suspendu les prélèvements, pensant que mon mail faisait foi.

Cependant, il a continué à m'assurer pendant 2 mois.

Aujourd'hui voulant m'assurer auprès d'une autre compagnie, je lui ai demandé un relevé d'information où j'apprends que le contrat a été résilié pour non paiement.

Ai-je un recours ? Mon mail ne fait-il pas foi que je ne souhaitais pas que le contrat se prolonge par tacite reconduction ? Car il me dit ne pas pouvoir modifier le RI car cela date de début 2013 et parce qu'il avait essayé de me joindre

De +, j'ai "lu" sur internet que la loi Chatel oblige les assureurs à prévenir les assurés de la date d'échéance du contrat. Je n'ai jamais reçu ce courrier. Puis-je intenté quelque chose ?

Ayant un passé de "conductrice à risque", même si j'ai trouvé un nouvel assureur, ce document ne m'aide.

Merci beaucoup d'avance de votre aide !!!

Par **Lag0**, le **17/10/2013** à **07:44**

Bonjour,

Votre situation n'est pas claire.

Vous dites juste avoir demandé un devis puis avoir cessé de payer.

Vous n'avez donc pas résilié votre contrat (ce qui se fait généralement, de toute façon, par LRAR et non par mail).

Vous êtes donc bien en situation d'impayés.

La loi Châtel ne peut vous être d'aucun secours puisqu'elle ne vous permet que de résilier votre contrat dans certaines conditions. Là, vous n'avez tout simplement pas résilié votre contrat.